

« La face cachée de l'être humain »

L'exposition « Crime et châtement », qui se tient au musée d'Orsay, témoigne de la fascination des artistes pour le crime de sang et son pendant judiciaire, la peine de mort.

> INTERVIEW DE ROBERT BADINTER, SÉNATEUR, AVOCAT HONORAIRE, ANCIEN GARDE DES SCEAUX, PAR GUY BELZANE

PROFIL

ROBERT BADINTER

Né en 1928, il devient avocat au barreau de Paris en 1951, tout en menant parallèlement une carrière universitaire. En 1972, il défend Roger Bontems, qui est condamné à mort. À partir de là s'engage son combat contre la peine de mort, qui aboutira, en 1981, alors qu'il est ministre de la Justice,



au vote de l'abolition. De 1986 à 1995, il est président du Conseil constitutionnel, puis devient sénateur des Hauts-de-Seine.

L'exposition s'ouvre sur la grande toile que tout le monde attend, *La Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime*, de Prud'hon, dont les copies ont orné de nombreux palais de justice, et s'achève avec la guillotine elle-même – celle de Cayenne puisque celle de Paris a disparu dans des conditions qui restent à éclaircir... Et la dernière œuvre, c'est la célèbre chaise électrique d'Andy Warhol, afin de montrer que le combat pour l'abolition n'est pas fini. Ce sera donc civiquement et artistiquement tout à fait intéressant.

En contrepoint, nous avons également voulu montrer, essentiellement pour des raisons pédagogiques, l'évolution des pensées, des mentalités : il y a des documents importants sur l'anthropologie criminelle, l'obsession de l'homme criminel (Ferri, Lombroso, Bertillon...), qui d'ailleurs se poursuit aujourd'hui sous d'autres formes.

TDC Cette exposition vous tient particulièrement à cœur. Pour quelles raisons ?

Robert Badinter. Il s'agit d'un projet de longue date. Toute ma vie, mon objet d'études, presque exclusif, a été la justice. Le concept de justice est difficile à cerner. Les injustices, hélas, le sont moins. À travers l'injustice, j'ai essayé de trouver la justice. Un jour, je me suis dit que j'avais lu beaucoup de mémoires, de Constitutions, de lois, de statistiques... Et comme je crois beaucoup, en hugolâtre, à l'intuition de l'artiste, j'ai pensé qu'il vaudrait peut-être mieux regarder les choses à travers les yeux de l'artiste, que par ce moyen on pourrait peut-être approcher de plus près la substance même, l'essence du crime et de l'idée de justice. Pour cela, il fallait prendre une longue période de relative stabilité des sensibilités et des valeurs, pendant laquelle l'institution judiciaire évoluait peu tandis que l'art connaissait des bouleversements extraordinaires : entre la fin de la Révolution et la Seconde Guerre mondiale, ce sont les mêmes procédures, c'est à peu près la même justice, mais, de David à Picasso, que de changements ! Bien entendu, pour élargir le champ de vision, il fallait l'étendre à l'art étranger, au moins européen. Le musée d'Orsay, qui est le grand musée du XIX^e siècle, était le lieu tout trouvé pour une telle exposition, qui réunit un nombre considérable d'œuvres – et majeures –, comme *Le Viol*, de Degas, *La Femme étranglée*, de Cézanne, des toiles surréalistes, beaucoup d'œuvres allemandes de l'entre-deux-guerres, sous la république de Weimar, où la violence est à son comble...

TDC À voir cette exposition, on a le sentiment que l'art est comme hanté par le crime.

R. B. L'exposition montre en effet l'obsession du crime chez les peintres. Et le crime dans toute sa violence – crime sexuel ou assassinat. Obsession du crime, donc, et, parallèlement, obsession de la mort légale. Avec notamment une fascination étonnante pour la guillotine, pour la décapitation. Géricault, par exemple, a peint nombre de têtes décapitées. Et il n'est pas le seul. N'oublions pas qu'au cours de cette période il y a une véritable passion collective pour le crime : le roman policier, le journal de faits divers, les « canards ». Songez que la *Gazette des tribunaux* comptait autant de lecteurs que le *Journal des débats*. On est là en présence d'un fond d'intérêt, qui d'ailleurs n'a jamais cessé. On constate une double fascination pour le crime à l'état paroxystique et pour son revers, le châtement dans toute l'horreur de sa violence. Qu'il s'agisse du meurtrier, du crime, de la peine de mort, c'est toujours le sang qui intéresse.

TDC La machine judiciaire ou la prison sont moins présentes.

R. B. En effet, à l'exception des caricatures de Daumier et de quelques autres, ou de très belles aquarelles de Degas, l'institution judiciaire est assez peu représentée. Il y a des portraits de magistrats d'une grande noblesse, d'une grande dignité, composés tels qu'ils aimaient évidemment à se voir représenter, et auxquels la férocité de Daumier offre un réjouissant contrepoint. Mais, finalement, la justice en tant

► Paul Cézanne, *La Femme*

étranglée, 1870-1872. Huile sur toile, 31 x 25 cm. Paris, musée d'Orsay.

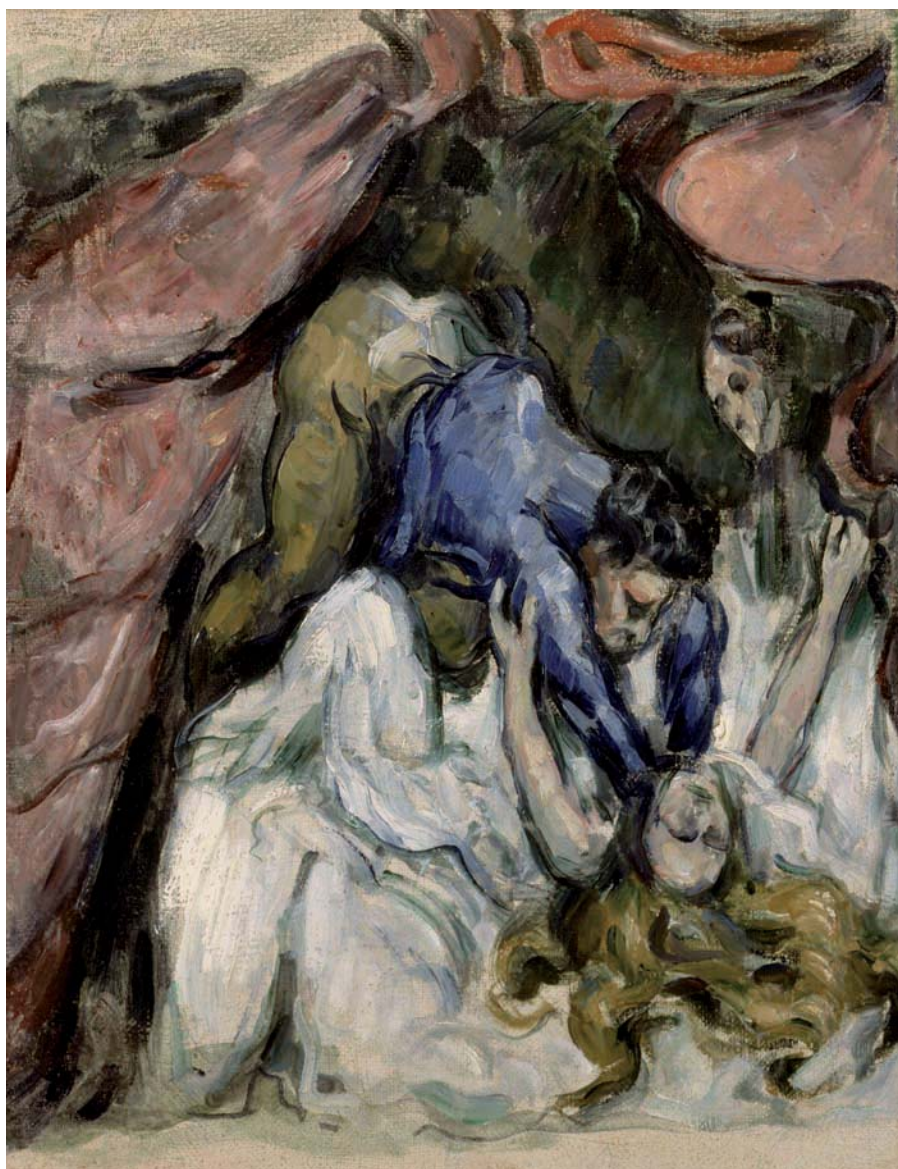
que telle est assez peu traitée par l'art. La prison elle-même intéresse moins les peintres, à quelques notables exceptions près, comme Goya. On peut mentionner également deux œuvres magnifiques d'Odilon Redon, ou encore ce qui est pour moi le chef-d'œuvre de l'art carcéral, *La Ronde des prisonniers*, de Van Gogh. La prison inspire davantage les écrivains, sans doute parce qu'elle s'inscrit dans une durée. Or, ce qui caractérise le crime, c'est l'instantanéité : c'est le moment où tout bascule.

TDC Que recherchent les artistes lorsqu'ils traitent ces sujets ?

R. B. Le crime intéresse le peintre parce qu'il est la face cachée de l'être humain. Le criminel ne se voit pas. En dehors du crime qu'il commet, il n'est pas différent des autres. Le grand criminel est rarement à la hauteur de son personnage. Voyez Landru, qui décevait tellement, ou les grands criminels nazis : Eichmann avait tout du petit fonctionnaire ; il n'y a pas de visage plus terne que celui d'Himmler... Ce à quoi l'artiste se confronte ici, c'est à la représentation de ce qui, d'une certaine façon, n'est pas représentable. Le crime lui-même est rarement photographié au moment où il se commet ! Que fait Cézanne ? Il invente le moment du crime, et nous fait donc découvrir, avec son regard, un horizon que nous ne connaissons pas. Et il y a de ce point de vue, à mon avis, une supériorité du peintre sur l'écrivain. Quand on compare la même scène, à peu de chose près, racontée par Zola dans *Thérèse Raquin* et peinte par Cézanne dans *Le Meurtre*, je trouve que Cézanne rend de manière plus saisissante la violence inouïe du crime. Le crime, c'est le visage sombre de l'homme, de tous les hommes. Or, cette réalité masquée, l'artiste la trouve autant dans le crime que dans le dévouement de l'instinct de mort qui s'exprime à travers le châtiement suprême. Et je retrouve ici ce qui a toujours été ma conviction profonde : la peine de mort est l'expression dans la société de cet instinct de mort qui sommeille chez les êtres humains (l'homme est le seul animal avec le rat qui tue pour tuer !). Quelle part d'Abel, quelle part de Caïn y a-t-il en chacun de nous ?

TDC Le crime est souvent représenté à travers des figures féminines...

R. B. La femme occupe dans cet imaginaire une place essentielle, aussi bien comme coupable que comme victime, sans doute



© GÉRARD BLOT/IRMN (MUSÉE D'ORSAY)

parce qu'elle mêle en elle deux obsessions : la violence et le sexe. Ainsi, du côté de la meurtrière, nous avons Charlotte Corday, la vierge justicière de Marat, qui a inspiré un grand nombre de peintres, de David à Munch, comme d'écrivains d'ailleurs (par exemple Lamartine), et, bien sûr, la figure de la sorcière qui, à la suite de Michelet, est représentée tout au long du XIX^e siècle. Et du côté de la victime, il y a notamment la femme violée, comme dans l'admirable toile de Degas ou encore dans plusieurs œuvres de Picasso, qui a traité ce thème.

TDC Comment s'articulent la subjectivité assumée de l'artiste et l'objectivité requise de la justice ?

R. B. On ne cherche pas ici l'objectivité de la justice. On ne trouvera pas sur les rites et les procédures des informations comparables à celles que nous pouvons découvrir, par exemple, lorsque nous ouvrons le manuel des inquisiteurs ou un

dossier de crime ancien. Lorsque j'ai été amené à travailler sur Victor Hugo et la peine de mort, j'ai tenu à me rendre aux archives de Troyes pour regarder les documents du procès de Claude Gueux. Quand vous avez en main les procès-verbaux de l'époque, le crime renaît. Malgré tout, j'ai toujours pensé qu'Hugo avait fait basculer la littérature criminelle avec *Le Dernier Jour d'un condamné*, parce que pour la première fois le supplice est décrit de manière subjective, et plus seulement de l'extérieur. C'est le criminel qui parle, non plus un tiers. Le peintre, lui, saisit le criminel de l'extérieur. Il le montre. Mais le phénomène d'identification avec l'auteur du crime, propre à l'art littéraire, fait défaut. C'est un autre que nous saisissons, et qui nous fascine, comme le crime lui-même. D'où la richesse de cette exposition, la première à ma connaissance réalisée sur l'art et le crime. Et l'intérêt pédagogique aussi bien qu'artistique qu'elle présente. ●